

# REGLEMENT PARTICULIER

## 34<sup>ème</sup> COURSE DE COTE DU MONT DE FOURCHE

*Le présent règlement particulier complète le règlement standard des Courses de Côtes et Slaloms.*

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE LURONNE organise les 6 et 7 AOUT 2016 avec le concours de la commune de CORRAVILLERS, sous le patronage du Conseil Départemental de la HAUTE-SAONE, une compétition automobile Course de Côte Régionale non PEA dénommée :

### **34<sup>ème</sup> Course de Côte du Mont de Fourche**

Cette compétition compte pour :

la coupe de France de la Montagne 2016 coefficient 1, - le challenge Top Montagne 2016

le challenge de la Ligue du Sport Automobile Bourgogne Franche-Comté 2016 et les challenges VED, SPTI / PRE SERROUX et ASA LURONNE 2016.

Le présent règlement a été approuvé par la ligue 0409 sous le numéro 56/540 en date du 26/05/2016.

## **ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE**

### **1.1P. OFFICIELS**

#### **Compétitions régionales**

Président du Collège des Commissaires Sportifs  
Commissaires Sportifs

Mr Claude PETOT      Licence n° 0409/3614  
Mr François BRESSON      Licence n° 0409/47951  
Mme Monique FRANCE      Licence n° 0409/29181  
Mr Thierry COURANT      Licence n° 0409/16140  
Mr Michel PISSARD      Licence n° 0409/5461  
Mr Jean-Marc DELOY      Licence n° 0409/6830  
Mr Jean-Pierre SIMON      Licence n° 0409/2746  
Mr Claude CUENOT      Licence n° 0405/4454  
Mr André LALLEMAND      Licence n° 0411/55989  
Mr Raphaël PELLICIA      Licence n° 0421/214364  
Mr JL REVERCHON      Licence n° 0421/6835  
Mr Serge BULLIER      Licence n° 0419/19678  
Mr Stéphane BAUDIN      Licence n° 0409/11052  
Mr Germain CHIPPAUX      Licence n° 0409/1299  
Mme M. REVERCHON      Licence n° 0409/14505  
Mme Marianne BASSO      Licence n° 0409/222364  
ASA SEQUANIE      Licence n°

Directeur de Course  
Directeurs de Course Adjoints

Commissaire Technique responsable  
Commissaires Techniques

Chargé de la mise en place des moyens  
Chargés des relations avec les concurrents (CS)

Chargé des Commissaires de route  
Chronométreurs

### **1.2P. HORAIRES**

Clôture des engagements le lundi 1<sup>er</sup> AOUT 2016 à 24 heures.

Publication de la liste des engagés le jeudi 4 AOUT à 19 heures.

Vérifications administratives le samedi 6 AOUT 2016 de 16 heures à 20 heures.

Vérifications techniques le samedi 6 AOUT 2016 de 16 heures à 20 heures.

Pour les pilotes qui en font la demande, le dimanche 7 AOUT 2016 de 7h00 à 8h00 au même endroit.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais le dimanche 7 AOUT 2016 à 8 heures 15.

Briefing des commissaires le dimanche 7 AOUT 2016 à 7 heures 15

Briefing des pilotes écrit et distribué aux vérifications administratives.

Essais non chronométrés le dimanche 7 AOUT 2016 à 8h20.

Essais chronométrés le dimanche 7 AOUT 2016 à 10h10.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course le dimanche 7 AOUT 2016 à 12h45.

## Course

---

- ..... 1<sup>ère</sup> montée le 7 AOUT 2016 à partir de 13 h30
- ..... 2<sup>ème</sup> montée le 7 AOUT 2016 à partir de 15 h20
- ..... 3<sup>ème</sup> montée le 7 AOUT 2016 à partir de 17 h00

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Affichage des résultats provisoires : ½ heure après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé  
PODIUM le dimanche 7 AOUT 2016 à 19 h 45.

Remise des prix le dimanche 7 AOUT 2016 à 19 h 45.

Les concurrents pourront retirer les chèques correspondants à leur prix ainsi que le palmarès :  
le dimanche 7 AOUT 2016 à 19 heures, au restaurant « le pas Saint-Jean » à CORRAVILLERS ou dans  
la salle de la Mairie à l'étage du restaurant en cas de pluie.

Réunions du Collège des Commissaires Sportifs :

Réunion 1 : le samedi 6 AOUT 2016 à 19h00 heures.

Les réunions suivantes seront fixées par le Président du Collège.

### **1.3P. VERIFICATIONS**

Vérifications administratives le samedi 6 AOUT 2016 de 16h00 à 20h00 place de la Mairie

Vérifications techniques le samedi 6 AOUT 2016 de 16h00 à 20h00 place de la Mairie

et le dimanche 2 AOUT de 7h00 à 8h00 au même endroit.

Vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage FORD

Adresse : Avenue du Breuchin 70300 FROIDECONCHE.

Taux horaire maximum de la main-d'œuvre : 60 € TTC

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de  
présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique.

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle soit le dimanche 7 AOUT  
2016 à 8 heures.

A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement  
affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs dont la réunion est prévue le  
le dimanche 7 AOUT 2016 par le Président du Collège.

### **1.5P. DISPOSITIONS PARTICULIERES**

Cet article est destiné à recueillir toutes les modifications ou adjonctions apportées par l'organisateur au  
règlement particulier type. La numérotation des articles devra être scrupuleusement respectée.

## **ARTICLE 2P. ASSURANCES**

Voir règlement standard des courses de côte et slaloms.

## **ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES**

### **3.1P. ENGAGEMENTS**

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante : ASA  
LURONNE, 1 Rue Général LECLERC, 70000 NAVENNE, jusqu'au lundi 1<sup>er</sup> AOUT 2016 à 24 heures.

Les frais de participation sont fixés à 340€, réduits à 170€, pour les concurrents acceptant la publicité  
optionnelle de l'organisateur.

Pour être valables, les engagements devront obligatoirement être accompagnés des frais de participation.

Si quatre jours avant le début de la compétition, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 60, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

## **ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS**

### **4.1P. VOITURES ADMISES**

Le nombre des voitures admises est fixé à 150.

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

### **4.2P. CARBURANT - PNEUMATIQUES - EQUIPEMENTS**

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

### **4.3P. NUMEROS DE COURSE**

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

### **4.4P. MESURES ET DISPOSITIFS DE SECURITE**

Voir tableau publié dans France Auto spécial règlement.

## **ARTICLE 5P. PUBLICITES**

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

Publicité obligatoire (non rachetable) VED et STPI / PRE SERROUX

Publicité optionnelle : éventuellement indiqué dans l'additif.

## **ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES**

### **6.1P. PARCOURS**

La 34ème Course de Côte Du Mont de Fourche a le parcours suivant le plan joint.

La course se déroulera en 3 montées.

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.

Départ sur la RD6, 300m après la sortie de CORRAVILLERS, PR 66,800 en direction de RUPT SUR MOSELLE

Arrivée sur la RD6, au carrefour avec la VC à gauche en direction de la Rosière, PR 68.800.

Pente moyenne 5.8%

Longueur du parcours 2000m.

Modalités de retour au départ : après chaque montée, à la demande de la direction de course dans l'ordre décroissant des numéros par la RD6.

Parc de départ : entre la sortie de CORRAVILLERS et la ligne départ de la RD6

Parc d'arrivée : entre la ligne d'arrivée et le Col du Mont de Fourche sur la RD6

### **6.2P. ROUTE DE COURSE**

Préciser les modalités d'accès au départ.

### **6.3P. FILE DE DEPART**

File de départ : voie qui précède le départ.

Rappel. Les conducteurs devront se ranger en file de départ dans la zone prévue à cet effet avant le départ, au plus tard 10 minutes avant leur de départ. Le conducteur ne se présentant pas dans ce délai pourra être exclu de l'épreuve.

#### **6.4P. SIGNALISATION**

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

#### **6.5P. PARC CONCURRENT**

Les parcs concurrents sera situés à proximité du départ ; l'utilisation de la demi chaussée droite depuis le pont jusqu'à la Poste est autorisée, il seront accessibles dès l'ouverture des contrôles.  
Les remorques devront être garées sur le parc prévu à cet effet.

#### **6.6P. PARC FERME FINAL**

Le parc fermé final obligatoire (sous peine d'exclusion d'office) pour tous les concurrents classés est situé la RD6 à hauteur de la ligne de départ.

#### **6.7P. TABLEAUX D'AFFICHAGE OFFICIELS**

Les tableaux d'affichage seront placés :

- pendant les vérifications au parc des vérifications : Place de la Mairie
- pendant les essais et la course au parc départ et au podium départ RD6,
- pendant le délai de réclamation après l'arrivée, au parc fermé d'arrivée .....

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

#### **6.8P. PERMANENCE**

Pendant la compétition, une permanence se tiendra :

Lieu des vérifications de 16h00 à 20h00, le samedi 6 AOUT 2016 et au départ le dimanche 7 AOUT 2016 de 6h30 à 20h00.

Téléphone permanence n°06 30 74 27 83

Centre de secours le plus proche : Lieu : FAUCOGNEY Téléphone n°18

### **ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE**

#### **7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)**

La conférence aux pilotes (briefing) sera écrite et distribuée aux vérifications administratives. Une conférence aux commissaires aura lieu à au camion podium sur la ligne de départ le dimanche 7 AOUT 2016 à 7h45.

La présence de tous les commissaires chefs de poste y est obligatoire.

#### **7.3P. COURSE**

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

Préciser la procédure de départ : aux feux tricolores.

#### **7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES**

Echauffement des pneumatiques par déplacement de la voiture : non autorisé.

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit dans les compétitions régionales.

### **ARTICLE 8P. PENALITES**

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

### **ARTICLE 9P. CLASSEMENTS**

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

Le classement s'effectuera sur le meilleur temps des 3 montées

## ARTICLE 10P. PRIX

Prix en espèces : prix cumulables

La répartition des prix se fera de la façon suivante :

Classement scratch :	1 <sup>er</sup>	300€	1 <sup>ère</sup> féminine	80€
	2 <sup>ème</sup>	220€		
	3 <sup>ème</sup>	160€		
	4 <sup>ème</sup>	110€		
	5 <sup>ème</sup>	80€		
Classement par groupe :	1 <sup>er</sup>	100€	si au moins	5 partants
	2 <sup>ème</sup>	80€	si au moins	9 partants
	3 <sup>ème</sup>	50€	si au moins	15 partants
Classement par classe :	1 <sup>er</sup>	140€	(80€ si - 3 partants)	
	2 <sup>ème</sup>	90€	si au moins	5 partants
	3 <sup>ème</sup>	60€	si au moins	7 partants
	4 <sup>ème</sup>	45€	si au moins	10 partants
	5 <sup>ème</sup>	30€	si au moins	12 partants

Des coupes seront distribuées au minimum de la façon suivante :

(Coupes non cumulables entre classes et groupes)

1 <sup>er</sup> du scratch :	1 coupe	1 <sup>er</sup> de groupe :	1 coupe
1 <sup>er</sup> de classe :	1 coupe	1 <sup>ère</sup> féminine :	1 coupe

La remise des coupes aura lieu le dimanche 7 AOÛT 2016 à 19h45 au restaurant Pas Saint-Jean.

La remise des prix aura lieu le dimanche 7 AOÛT 2016 à 19h45 au restaurant Pas Saint-Jean.

Les concurrents pourront retirer les chèques correspondants à leur prix le dimanche 7 AOÛT 2016 à 19h45 au restaurant Pas Saint-Jean.